

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jade Charest

<https://www.cadre21.org/membres/38338d63f3195aa691032c71>

Date d'obtention : 2021-02-19 20:15:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important d'agir rapidement pour éviter la propagation des images et de dresser un portrait de la situation.

Les interventions doivent être des actions concertées et chacun des différents partenaires doit agir dans son propre champ de compétence.

Les intervenants scolaires ne sont pas mandataires des services de Police, mais bien des intervenants de première ligne.

Important d'éviter de consulter les images intimes des jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Utiliser les outils de références, les aides mémoires et les grilles d'évaluation qui nous seront fournis afin de faire efficacement notre travail lors d'une situation de sextage.

Éviter de consulter les images intimes des jeunes impliqués.

Les intervenants scolaires peuvent confisquer l'appareil électronique de l'élève, s'il y a un doute raisonnable de croire que l'élève a du contenu s'apparentant à de la pornographie juvénile.

Garder en tête que les rencontres de sensibilisation sexto sont privilégiées à la judiciarisation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Toujours penser à la sécurité et le bien-être des élèves.

Tenir compte des intérêts des victimes et leur offrir du soutien.

En aucun cas, consulter et divulguer les images ou vidéos intimes des élèves impliqués.

Ne pas dépasser le rôle d'intervenant scolaire.